

## Paysages urbains en zones urbaines

### ► Résumé : suite

Le potentiel de mutation des paysages reste important au Nord de la commune en raison de la présence de friches industrielles sur le secteur des Forges et dans son prolongement. Des espaces verts peu qualifiés, situés à l'arrière de la rue Perlinski, portent eux aussi d'importantes possibilités de renouveau tant en terme de qualité écologique que d'usages.

La découverte des bords de rivière et de son patrimoine culturel et naturel reste toutefois compliquée en raison de la discontinuité des cheminements piétons sur les rives et de la multiplicité des parcelles privées.

Les cités ouvrières, ces modèles urbains singuliers et autonomes, forment pourtant des paysages aux qualités intéressantes en raison de leur qualité urbaine, du rapport entre espace privé et public et de la présence de jardins.

La découverte du territoire, maillée par des points de repères profanes ou religieux sont autant d'éléments importants de l'identité des paysages d'Audincourt.

Un bourg ancien, essentiellement minéral, conditionné par des fronts bâtis denses et des espaces publics qui ne donnent accès aux berges du Doubs que très ponctuellement.

Dans les faubourgs où les îlots sont plus ouverts et les discontinuités bâties plus nombreuses, les avants et les arrières de parcelles laissent voir une forte présence des jardins.

► **Constat** : Ce paysage est distinct en terme de modèle urbain et de perception générale.

En secteur dense le front bâti est quasi continu et les espaces privés sont relégués à l'arrière des parcelles. Le regard se focalise donc sur la qualité du front urbain. Sur ces derniers, l'attention porte donc sur :

- la qualité globale de l'aménagement et son adéquation aux caractéristiques de l'architecture en terme de couleur, qualité des matériaux...,
- la prégnance du mobilier urbain et de l'éclairage public, l'adéquation de la végétation.

Les points de vue sur les éléments urbains remarquables et sur le Doubs sont important dans la perception générale de cet ensemble urbain.

En secteur pavillonnaire, le tissu urbain est plus hétérogène, laissant parfois apparaître des jardinets ou des jardins en front de rue et des perspectives intéressantes. Du fait d'un tissu bâti plus discontinu et souvent de hauteur relativement limitée, la perception des jardins en arrière des parcelles est régulière et contribue à la perception d'une ambiance plus végétale.

► **Enjeux majeurs** : Les enjeux primordiaux pour transmettre le patrimoine paysager sont le :

► **Maintien** des paysages culturels

► **Renforcement** de l'image urbaine en ZU

► **Réaffirmation du caractère végétal** et pavillonnaire en ZP.

► **Principes réglementaires majeurs** : Ces principes, absents de la ZPPAU, sont abordés comme suit :

### ► Secteur dense (axes anciens)

❖ **Encadrement strict de matériaux et mobilier mis en œuvre dans l'espace public** (type, palette colorimétrie),

❖ **Préservation** les points de vue remarquables,

❖ **Adaptation de la palette végétale au gabarit des espaces publics et privés vus depuis le domaine public.**

### ► Secteur pavillonnaire

❖ **Réinterprétation des clôtures** selon un degré d'esthétisme équivalent aux anciens modèles repérés,

❖ **Interdiction de l'imperméabilisation totale des avants et arrières de parcelle** : maintien de surfaces perméables sur les parcelles permettant de faciliter la gestion des eaux pluviales,

❖ **Interdiction de certaines essences végétales en limite de parcelles sous forme de haies monospécifiques**

❖ **Limitation de la hauteur des haies sur rue,**

❖ **Préservation des espaces non bâtis** les plus intéressants dans le paysage de la ville,

❖ **Préservation** les points de vue remarquables.

Tous ces enjeux trouvent leur justification dans le diagnostic paysager - Les impacts environnementaux sont soulignés en vert

## Paysages en zone de rivière

► **Constat** : le paysage de la zone de rivière est un paysage mosaïque qui reflète la diversité des modes d'occupation de l'espace. Il se compose de grands ensembles industriels en friche, reconvertis ou encore en activité, d'ensembles de logements collectifs, de grandes demeures patronales mais aussi de parcs publics ou privés, de jardins familiaux et d'espaces délaissés.

Ce paysage est pourtant caractéristique d'une pratique propre à l'urbanisation du XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir la concentration sur des faibles surfaces de trois aspects distincts de la seconde révolution industrielle : le logement patronal, les usines et le logement ouvrier.

L'apparente hétérogénéité de l'ensemble participe donc d'un même paysage culturel dont la valeur patrimoniale est remarquable.

En outre la rivière, et la végétation qui l'accompagne, apparaît comme un élément fédérateur de cet ensemble, à la fois déterminant dans l'implantation industrielle –rôle de l'eau au sein des usines–, que comme espace d'agrément et de détente tant pour la bourgeoisie que la classe ouvrière.

Outre cette dimension culturelle, la zone de rivière joue un rôle déterminant dans la trame verte et bleue communale car elle est à la fois le support d'une importante biodiversité et un corridor écologique majeur. C'est aussi une zone inondable dont les caractéristiques et le rôle ont un impact à l'échelle de l'ensemble de la commune.

► **Évaluation** : L'analyse du diagnostic paysager débouche sur une évaluation de la valeur paysagère du territoire. Ces paysages urbains, naturels ou culturels sont à inscrire pour garantir le dialogue entre ville et nature et affirmer la place majeure à une biodiversité souvent malmenée.

► **Enjeux majeurs** : Les enjeux primordiaux pour transmettre le patrimoine paysager sont la :

► **Préservation de l'unité des grands parcs** qu'ils soient publics ou privés ainsi que leur écriture formelle quand ils sont rattachés à une demeure patronale,

► **Préservation de l'image des « cités-jardins »** dans leur caractère végétal,

► **Confortement de la biodiversité** en bord d'eau,

► **Développement des usages** en bord de Doubs,

► **Affirmation du rôle de régulation** du secteur lors des crues du Doubs.

► **Principes réglementaires majeurs** : Ces principes, absents de la ZPPAU, sont abordés comme suit :

► **Forges d'Audincourt**

❖ *Développement des accès au Doubs lors de la mutation du secteur,*

❖ *Réflexion sur une nouvelle limite le long de l'avenue Jean Jaurès de manière à atténuer la coupure entre les Forges et les quartiers situés au Nord,*

► **Pavillonnaire et cités ouvrières**

❖ *Réinterprétation des modèles de clôture selon un degré d'esthétisme équivalent aux anciens modèles repérés,*

❖ *Interdiction de l'imperméabilisation systématique des avant et arrière de parcelle et pour un maintien de surfaces perméables facilitant la gestion des eaux pluviales.*

► **Grandes demeures**

❖ *Préservation des unités foncières des grands parcs : pas de redécoupage possible,*

❖ *Entretien et si nécessaire plantation d'essences d'arbres initialement employés dans les grands parcs,*

❖ *Respect de la composition d'origine lors de toute intervention sur les grands parcs,*

❖ *Maintien des clôtures d'origine repérées,*

❖ *Entretien, restauration des annexes et folies de jardins, repérées ou après avis ABF,*

► **Sur le parcours de la rivière**

❖ *préservation des vues sur le Doubs et ouvrir de nouvelles percées depuis la façade urbaine*

❖ *préservation des vues sur le Doubs depuis les ponts,*

❖ *maintien des points de vue et des points de repères remarquables,*

❖ *affirmation de la place du végétal notamment en bord de rivière et sur le trajet de l'eau en utilisant prioritairement la palette des végétaux locaux,*

❖ *Usage d'une palette végétale adaptée aux alignements d'arbres présents dans les rues et des avenues,*

❖ *maintien de la continuité des circulations piétonnes en bordure du Doubs,*

❖ *préservation des refuges pour la biodiversité.*

Tous ces enjeux trouvent leur justification dans le diagnostic paysager - Les impacts environnementaux sont soulignés en vert



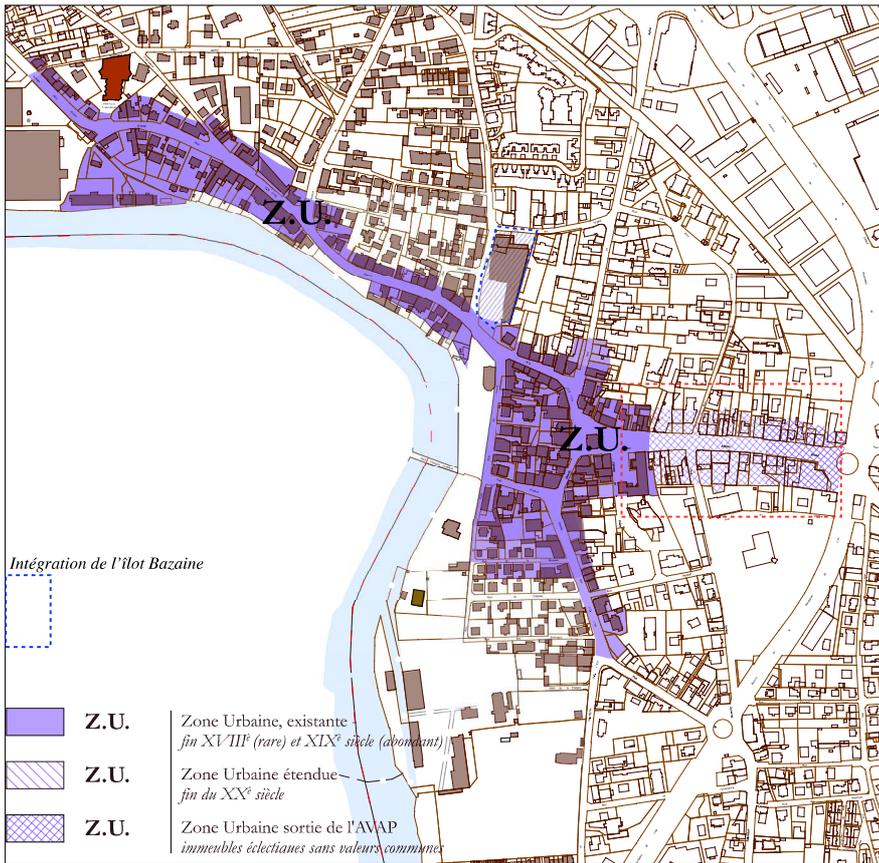
# CHAPITRE 5.2

---

## TERRITOIRE DU SPR

### *Sommaire*

- ▶ Évolution des secteurs de la ZPPAU
- ▶ Périmètre et secteurs du SPR



192 ♦ SPR d'Audincourt - Diagnostic

## Zone Urbaine : ZU

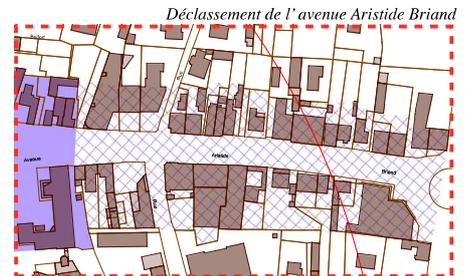
### ► Caractère de l'aire :

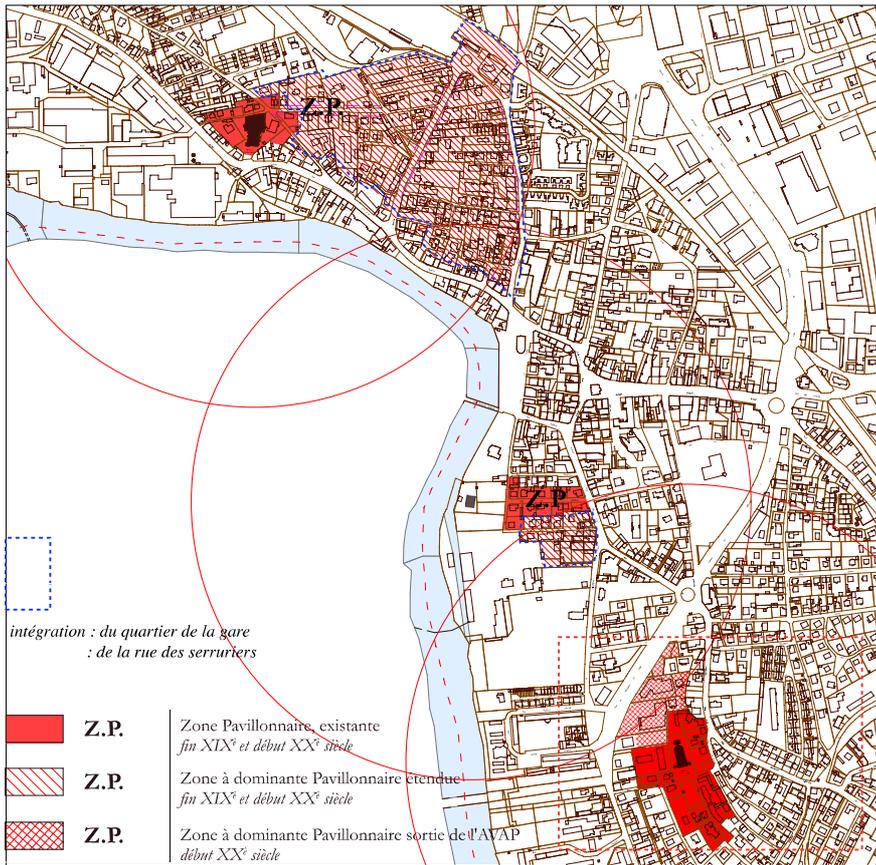
Dans ce secteur, désormais renommé ZU, desservi par la Grande Rue, la rue des Maréchaux, la rue Pasteur, la rue du Doubs et aux amorces de la rue de Belfort, des avenues Jean Jaurès et Aristide Briand, l'urbanité d'Audincourt repose sur des ensembles bâtis aux caractéristiques globalement homogènes – foncier, positionnement, gabarits, styles –. Ce périmètre est majoritairement cohérent car il s'appuie sur les axes anciens. Le SPR reprend donc, dans ses grandes limites, le secteur centre -ZC- de la ZPPAU, même si cette cohérence s'estompe à mesure que l'on s'éloigne de la place du Temple.

### ► Évolution du secteur ZU :

On peut néanmoins s'interroger sur l'intérêt d'y conserver l'avenue Aristide Briand qui regroupe des immeubles d'époques et de styles divers, le tout dans une discontinuité urbaine où règne une présence commerciale forte d'individualités. A bien regarder le caractère de cette avenue, il semble que le règlement de la ZPPAU n'ait pas été suffisant pour tenter une homogénéisation du secteur.

Le diagnostic du SPR propose donc le déclassement de cette avenue (plan ci-dessous) et intègre l'îlot Bazaine, pièce urbaine de qualité, ouverte sur la ville et le Doubs par l'intermédiaire de la place du Temple.





195 ♦ SPR d'Audincourt - Diagnostic

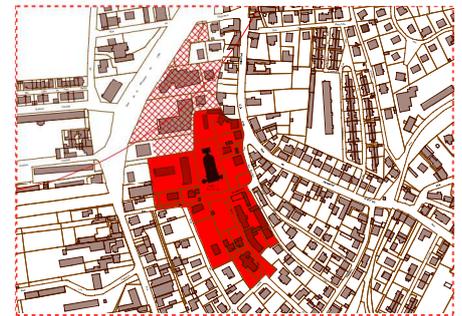
## Zone Pavillonnaire : ZP

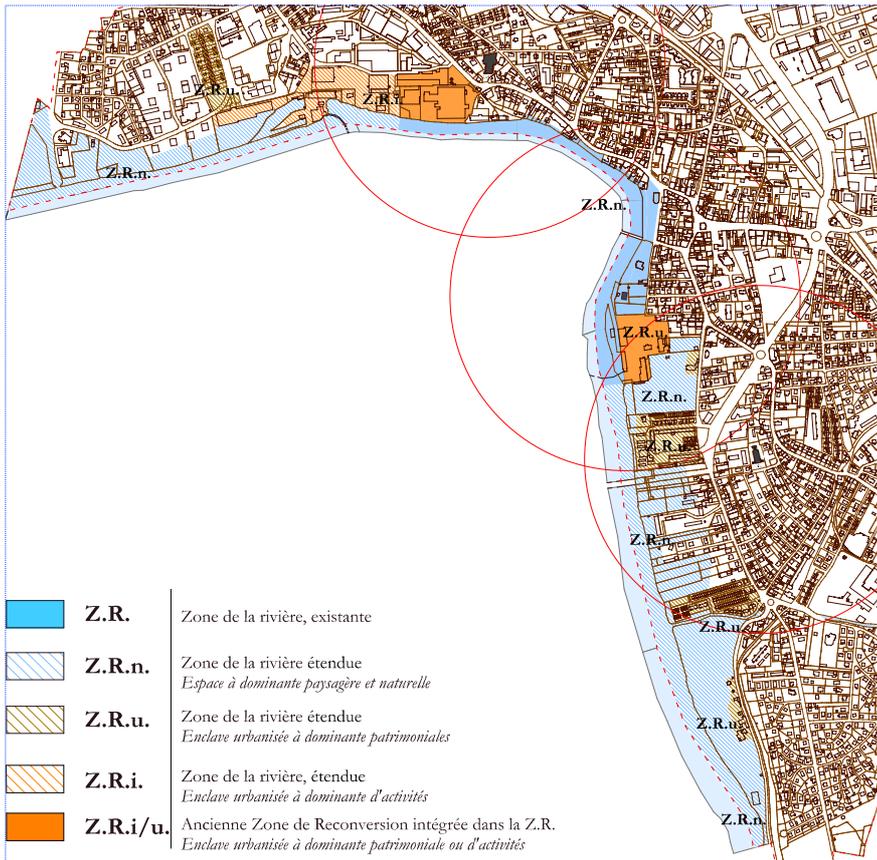
### ► Caractère de l'aire :

Dans cette zone, identifiée ZP et répartie en trois secteurs, le premier s'adosse à la limite Nord du secteur ZU, à la piste cyclable d'Audincourt à Sochaux et à la rue Albert Parrot, le second fait face au château Peugeot et le dernier ceinture Notre Dame du Sacré Cœur. L'urbanité de ces secteurs repose sur des îlots ouverts structurés par des voies secondaires qui les innervent. Ces « fonds urbains », constitués en grande partie de pavillons et de maisons de ville ouvrières en covisibilité avec les monuments historiques, baignent dans un environnement végétal lorsqu'ils ne sont pas grignotés par des programmes immobiliers aux gabarits plus conséquents que la majorité.

### ► Évolution du secteur ZP :

Si les périmètres des secteurs ZP sont plutôt restreints, le SPR les élargit pour deux d'entre eux en raison de leur patrimoine architectural. Les deux secteurs les plus au Nord se développent, et le secteur Sud, quant à lui, est réduit dans la mesure où le règlement de la ZPPAU n'a pas été suffisant pour garantir une identité du secteur à cause de l'avenue. Le diagnostic du SPR propose le déclassement d'une partie de ce secteur.





## Zone de la Rivière : ZR

### ► Caractère de l'aire :

Dans ce secteur, rebaptisé ZR, au lieu de ZRD (Zone des Rives du Doubs dans la ZPPAU), le diagnostic montre que le site ne fait pas l'objet de caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères homogènes.

Dans ce secteur, appréhendé par l'homme au fur et à mesure de ses besoins, l'urbanisation a pris plusieurs formes variées et très éloignées les unes des autres. Il accueille de grandes parcelles atypiques, propres à recevoir une occupation du sol particulière – grandes demeures et établissements industriels – mais aussi des parcelles de tailles diverses où l'urbanisation a permis dès la fin XIX<sup>e</sup> siècle une expression urbaine et sociale innovante. C'est à ce titre, que ces « morceaux d'urbanité » ont toute leur place dans le catalogue du patrimoine urbain.

### ► Évolution du secteur ZR :

Si le secteur ZRD de la ZPPAU était contenu, le nouveau périmètre du SPR englobe un secteur nettement plus large avec notamment la rivière sur tout son parcours communal.

Outre la rivière et ses berges, le périmètre intègre des parties de territoire en lien historique, paysager ou urbain avec la rivière ; soit que ces enclaves n'existent que par la rivière, soit qu'elles interagissent avec la rivière. Notons que le secteur Japy étant reconverti, son classement en Zone de Reconversion n'a plus de raison d'être et que le territoire des Forges devient une enclave dans ce périmètre ZR. Par conséquent, la zone de Reconversion ZR de la ZPPAU disparaît. La partition de cette zone Z.R., est donc constituée d'un secteur naturel et paysager très étendu –ZRN– et de deux types d'enclaves que sont les enclaves à vocation urbaine et patrimoniale –ZRU– et à vocation industrielle –ZRI–.

